

REPUBLIQUE DE GUINEE



**ATELIER SUR LES ENERGIES MODERNES ET
LA REDUCTION DE LA PAUVRETE**

PRESENTATION DE S.E.M MORY KABA, MINISTRE DE
L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE

4 – 6 Février 2003
Dakar, Sénégal

ENERGIES MODERNES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Introduction

Depuis 1984, le Gouvernement a mis en œuvre d'ambitieux programmes de réformes en vue de restaurer les grands équilibres économiques et financiers et de relancer la croissance avec une contribution prépondérante du secteur privé.

Or, le faible développement des infrastructures de base, et de l'énergie en particulier, constitue un obstacle majeur à la modernisation des techniques et moyens de production, à l'accroissement des rendements, à la transformation et à la valorisation des produits nationaux, en particulier ceux du secteur rural.

C'est pourquoi les réformes ont d'abord été axées sur la libéralisation des activités économiques et financières, le désengagement progressif de l'Etat des secteurs de production et le développement des infrastructures de base.

En dépit des efforts fournis, les progrès accomplis n'ont pas été suffisants pour favoriser l'éclosion et le développement d'un secteur privé dynamique à même d'accélérer la croissance et permettre la modernisation de l'économie. Le secteur primaire, dominés par des pratiques traditionnelles et employant près de 80% de la population ne contribue que pour 20% au PIB du pays. De même, la contribution du secteur moderne est limité à environ 4% du PIB.

Au plan social, environ 40% de la population du pays vit en dessous du seuil de pauvreté absolue. Cette prévalence de la pauvreté atteint 52% dans les zones rurales. A cela, il faut ajouter le faible accès aux services d'éducation et de santé de base ainsi que les déficiences du cadre de vie liées au déficit de l'offre de services d'énergie moderne (l'électricité en particulier), d'eau potable, de transport et de télécommunications.

Par ailleurs, il convient aussi de noter que la faiblesse de l'accès aux énergies modernes amène les populations à un recours

massif à l'utilisation des énergies traditionnelles, ce qui provoque une dégradation accélérée de l'environnement et aggrave le degré de pauvreté.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a entrepris en 2000 l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement axée sur la croissance et la lutte contre la pauvreté.

1. La stratégie de réduction de la pauvreté

Au terme de deux ans de réflexion et de concertation, la Guinée a finalisé et adopté en 2002 sa stratégie avec l'approbation du FMI et de la Banque mondiale.

L'objectif général de la stratégie est la réduction significative et durable de la pauvreté en Guinée. En termes d'objectifs spécifiques, il s'agit d'augmenter les revenus et d'améliorer l'état de bien-être des populations, notamment les plus pauvres. Au nombre des objectifs quantitatifs fixés, on note :

- la réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau national de 40 à 30% d'ici 2010, et spécialement dans les zones rurales de 52 à 38%,
- la scolarisation universelle au niveau primaire en 2012
- la réduction du taux de mortalité infantile de 98‰ en 1999 à 50‰ en 2010,
- l'extension du taux d'accès à l'électricité de 16,4% en 1999 à 39,4% en 2005 et 65% en 2010.

Pour atteindre les objectifs, la stratégie est bâtie au tour de 3 axes principaux :

- l'accélération de la croissance économique, avec de larges opportunités de revenus pour les pauvres,
- le développement et l'accès équitable aux services de base,
- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

En ce qui concerne l'accélération de la croissance, les efforts seront centrés notamment sur les réformes macro-économiques et financières, le développement des infrastructures de base, dont

l'énergie, et l'appui aux secteurs porteurs de croissance, en particulier le secteur rural. En effet, les zones rurales abritent les $\frac{3}{4}$ de la population nationale; et la prévalence de la pauvreté y est deux fois plus élevée qu'en milieu urbain, avec 52% contre 25%.

S'agissant du développement et de l'accès équitable aux services de base, l'objectif est d'assurer à tous l'accès à des services de qualité en santé, éducation et eau potable ainsi que l'amélioration de leur cadre de vie, par l'offre des services adéquats en matière d'énergie, de transport, de télécommunications, etc.

A cet effet, il est envisagé un financement accru des secteurs concernés et une amélioration sensible de la qualité des dépenses ainsi que la promotion de la participation du secteur privé dans le développement et la fourniture de ces services.

Enfin, pour ce qui est du 3^{ème} axe, qui est relatif à la gouvernance, le Gouvernement se propose d'intensifier ses efforts dans le sens de la décentralisation et déconcentration de la gestion des affaires publiques, de la lutte contre la corruption, du développement d'une justice efficace et plus proche du citoyen, du renforcement des capacités institutionnelles et humaines, au niveau central et au niveau de la base, et de l'institutionnalisation de la participation.

2. L'énergie et la réduction de la pauvreté

A travers tous les axes de la SRP, l'accès à l'énergie constitue un facteur déterminant pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

En effet, l'accélération de la croissance passe par l'industrialisation de l'économie, la mécanisation de l'agriculture, le développement de petites unités de transformation et de conservation etc. Plus précisément, une offre suffisante d'énergie est indispensable pour :

- la transformation des produits et la création d'une valeur ajoutée substantielle au niveau national,

- le développement de l'industrie agroalimentaire, pour lequel l'environnement agro-écologique offre de larges possibilités,
- le développement de petites unités de transformation et de conservation des produits dans les zones rurales, ce qui aura l'avantage de réduire les charges et la pénibilité du travail de la femme tout en favorisant l'accroissement des revenus,
- le développement des PME/PMI dans tous les domaines (services, artisanat, etc.)
- le développement des autres services de base (télécommunication, eau, etc.).

De même, l'accès à l'énergie contribue sensiblement à l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie des populations :

- éclairage ;
- conservation des denrées ;
- accès à l'information (téléphone, Internet, radio, TV) ;
- une meilleure qualité des services de santé et d'éducation.

3. La politique énergétique et les instruments de sa mise en œuvre

Les orientations de la politique énergétique visent à accroître l'offre d'énergie électrique pour réduire la dépendance excessive à l'égard des sources d'énergies traditionnelles et non renouvelables, et d'assurer la couverture globale de la demande énergétique du pays.

3.1 Les grandes orientations de la politique énergétique:

L'approche adoptée dans la lettre de politique sectorielle de 1992 est axée essentiellement sur cinq volets d'interventions :

- ° Assurer un niveau de service adéquat et son accès à l'ensemble de la population ;
- ° Assurer à terme, un autofinancement du secteur ;

- Limiter, en matière de gestion, le rôle de l'Etat à celui de régulateur et de planificateur ;
- Favoriser la libération du secteur ;
- Renforcer l'autonomie économique par le développement de l'hydroélectricité.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, la lettre de politique sectorielle de 1998 définit les objectifs suivants :

- La réduction de l'inégalité sociale entre les villes et les campagnes ;
- La dynamisation de l'activité artisanale et la création de petites unités de transformation de produits agricoles ;
- L'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales ;
- La limitation de l'exode rural par la création d'emplois ;
- Le soutien de l'activité des femmes et des enfants qui constituent les couches les plus vulnérables.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'engage notamment à promouvoir:

- Le développement des potentialités énergétiques locales;
- la participation d'Opérateurs privés dans la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique;

3.2 Instruments de la politique

A- Réformes du secteur énergétique

Conformément à la lettre de politique sectorielle, un schéma d'affermage avait été mis en place en 1994. Ce schéma n'ayant pas produit les résultats escomptés, notamment en terme de rendement financier du secteur, le Gouvernement a décidé de faire évoluer le schéma institutionnel vers une concession classique.

Les négociations, alors engagées avec les sociétés étrangères partenaires de l'affermage n'ayant pas abouti, ces dernières se sont retirées en 2001, provoquant ainsi, une renationalisation de facto de l'exploitation du service public de l'électricité.

Le Gouvernement a entrepris depuis 2002 les mesures préparatoires requises pour la révision de la politique énergétique nationale incluant les énergies traditionnelles et la recherche de

nouveaux partenaires stratégiques pour le secteur conventionnel, convaincu que l'intervention du secteur privé est indispensable au développement du secteur de l'électricité.

B- Le projet Électrification Rurale Décentralisée

Compte tenu, d'une part, des contraintes de financement du secteur conventionnel de l'électricité et, d'autre part, de la spécificité des technologies adaptées aux puissances consommées dans les zones rurales, il a été retenu pour principe de faire réaliser l'investissement en ERD par des opérateurs privés avec l'appui de l'État et de ses partenaires au développement. Le caractère inédit de cette approche a amené le gouvernement guinéen, en accord et avec l'appui de la Banque Mondiale, à initier un Projet d'Électrification Rurale Décentralisée (PERD) de 4 ans pour tester et rôder les mécanismes techniques, financiers et institutionnels de l'ERD et devant déboucher sur le Programme National visant un horizon plus beaucoup large.

L'objectif principal de ce projet ERD est de mettre au point des mécanismes capables de promouvoir et de soutenir le secteur privé pour développer des concessions d'ERD durables au service des populations exclues durablement du réseau conventionnel en faisant interagir toute une série d'acteurs, à savoir, l'unité d'exécution du projet, l'État, les collectivités locales, les opérateurs fournisseurs de service, la banque commerciale gérant le Fonds d'Électrification Rurale Décentralisée (FERD) et l'institution de micro finance chargée de la collecte des redevances des consommateurs.

En outre, au plan environnemental global, le projet vise à lever les obstacles au développement et à la vulgarisation des technologies d'Énergies Nouvelles et Renouvelables (ENR) afin de réduire l'émission des gaz à effet de serre.

Les résultats visés par le projet sont :

Résultats qualitatifs

- Une réglementation du sous-secteur de l'ERD opérationnelle et des procédures efficaces et incitatives, capables de maintenir

une dynamique soutenue d'électrification hors réseau interconnecté.

- Un mécanisme de financement durable et institutionnalisé de l'ERD, ouvert aux ressources financières tant d'origine gouvernementale que de bailleurs de fonds internationaux ou nationaux, publics ou privés.
- Une dynamique endogène d'électrification, attestée par le bon remboursement des crédits par les opérateurs, la dissémination des concessions d'ERD par des opérateurs compétents et solvables.
- L'implication progressive en risque des banques commerciales et des institutions locales de micro-finance dans le financement de l'ERD.
- Une clientèle satisfaite des services électriques s'élargissant vers des usages productifs et de transformation, dans l'optique du renforcement des capacités de production pour la réduction de la pauvreté.

Résultats quantitatifs

- Au moins 10 bureaux d'ingénieurs-conseils et 20 fournisseurs de services électriques sont formés et ont la capacité d'entreprendre des opérations d'ERD.
- Une centaine de concessions d'ERD basées sur des systèmes photovoltaïques, des pico-centrales hydrauliques et diesel (de puissance installée inférieure à 50 kW) distribuent l'électricité par micro-réseaux locaux optimisés à environ 20.000 ménages clients.
- Du fait de l'usage de sources d'énergie renouvelables (technologies solaire et hydraulique), l'émission de CO₂ est réduite de 30.000 tonnes au terme du projet.

C- L'électrification des villes de l'intérieur

Pour l'amélioration de la fourniture de l'électricité dans 22 villes et localités de l'intérieur du pays, le Gouvernement guinéen, avec l'appui de la BAD, est entrain d'entreprendre les études relatives

au schémas-Directeur de l'électrification des villes de l'intérieur et au renforcement des installations existantes.

D- Le Programme Plate – Forme Multifonctionnelle

La plate-forme multifonctionnelle qui produit de l'énergie mécanique ou électrique générée par un moteur diesel utilisant du carburant végétal (pourghère) ou une microturbine hydraulique est l'un des vecteurs envisagés pour la réduction de la pauvreté. Installée en zone rurale, La plate-forme multifonctionnelle permet toutes les activités de transformation des récoltes, d'artisanat (soudure, menuiserie, etc...), de distribution d'eau et d'électrification villageoises. Ces plates-formes dont la plupart des composants peuvent être fabriqués localement sont polyvalentes, flexibles, robustes et rassemblent tous les facteurs de rentabilité.

La phase pilote de ce programme de plate-forme multifonctionnelle a été initiée en Guinée en 2001 avec l'appui de la Cellule Régionale de Plate-forme Multifonctionnelle et du Système des Nations Unies. Cette phase pilote a abouti à date à l'installation de 15 Plate formes. 5 autres sont en cours d'installation dans les zones frontalières ayant subi les pressions de réfugiés.

L'installation de ces plates-formes a permis :

- l'amélioration des conditions de vie par des gains de temps et un meilleur confort ;
- l'amélioration des services de santé et éducatifs ;
- l'accroissement des revenus des populations ;
- le renforcement de la capacité de gestion du processus de développement et de changement.

Notre ambition est d'en doter tous les villages guinéens qui peuvent la rentabiliser et un Programme National qui pourrait systématiser cet objectif est en cours de discussion.